

LES ANNONCES LANDAISES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET LÉGALES

SAMEDI 5 OCTOBRE 2019 - N° 3874 - 1,10 € - 75^e ANNÉE

FIBRE OPTIQUE

LES LANDES METTENT LE TURBO

FOCUS LANDES p.2

LES ANNONCES LANDAISES et LA VOIX DES LANDES RÉUNIES

12, rue du IV Septembre - 40000 Mont-de-Marsan
Tél. 05 58 45 03 03 - Fax 05 58 06 37 23
E-mail : contact@annonces-landaises.com
Rédaction : redaction@annonces-landaises.com

120, av. G. Clemenceau - 40100 Dax
Tél. 05 58 74 02 02 - Fax : 05 58 74 38 42



FIBRE OPTIQUE LES LANDES METTENT LE TURBO

Fin 2022, tous les Landais pourront se connecter à la fibre. Le Département des Landes accélère, en effet, la desserte en très haut débit du territoire avec la signature d'une convention avec l'opérateur Altitude Infrastructure. Elle permettra le déploiement d'un réseau privé qui cohabitera avec le réseau public installé par le Syndicat d'équipement des communes (Sydec).

« **J**e n'ai pas l'habitude des effets de manche, mais je crois que nous avons tous le sentiment aujourd'hui que ce moment de l'histoire des Landes sera à marquer d'une pierre blanche ». C'est sur un ton solennel que Xavier Fortinon, président du Conseil départemental, a débuté la table ronde qui préludait à la signature du projet AMEL (Appels à manifestation d'engagements locaux) entre le Département, le Syndicat d'équipement des communes (Sydec) et l'opérateur privé Altitude Infrastructure, le 20 septembre dernier. En ligne de mire : passer à 200 000 foyers et entreprises équipés en prises optiques. De quoi apporter le très haut débit (plus de 30 Mbits/s) à 100 % des Landais d'ici fin 2022, alors que la couverture était initialement prévue à 80% d'ici 2025. Un coup d'accélérateur qui permettra donc de gagner trois ans sur cette infrastructure qui répondra, selon lui, « aux enjeux landais, aussi bien en matière de développement économique, de tourisme, de revitalisation des centres-bourgs, que de solidarité, d'éducation et d'accès aux services publics ».

LA FIBRE OPTIQUE, C'EST QUOI ?

La fibre optique se matérialise par un mince fil de verre ou de plastique, servant de guide à un signal lumineux sur de longues distances, à grande vitesse et sans risque de perturbations. Elle permet un débit Internet beaucoup plus important, quelle que soit la distance qui sépare le foyer des centres névralgiques du réseau. Quand la fibre est tirée jusqu'à l'abonné, on parle de technologie FTTH (Fiber To The Home). La fibre a pour vocation de remplacer le réseau ADSL existant, qui utilise le réseau téléphonique.

PARTENARIAT PUBLIC / PRIVÉ

Engagé depuis 2013 dans un schéma directeur territorial d'aménagement numérique avec le Sydec, le Département a lancé, dès le mois de mars dernier, le nouvel outil dont l'État a doté les collectivités : les Appels à manifestation d'engagement locaux (AMEL) auprès des opérateurs privés, après l'arrêt de l'abondement du Fonds pour la Société Numérique, nécessaire aux secondes phases des projets d'initiatives publiques.

C'est l'opérateur normand Altitude Infrastructure, déjà présent sur 19 réseaux très haut débit avec 3,5 millions de prises déployées en France, qui a été retenu en juillet, parmi cinq candidatures, sur des critères d'amplitude et de qualité du déploiement, de calendrier, de cohérence avec le réseau d'initiative publique et d'engagements financiers.



QUI FAIT QUOI ?

Depuis 2016, le Sydec déploie le réseau d'initiative publique dont l'exploitation et la commercialisation ont été déléguées à la Société publique Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit, à laquelle adhèrent six autres départements. Aux 90 000 prises en cours d'installation par le Sydec, viendront s'ajouter 6 600 prises supplémentaires qui n'étaient pas prévues dans le schéma initial.

Altitude Infrastructure s'est engagée à installer, avec une équipe de 150 personnes, d'ici fin 2022, 105 000 prises, dont l'opérateur sera propriétaire. Il en assurera la conception, la construction, la maintenance, l'exploitation et la commercialisation.

Le déploiement de la fibre optique s'effectuera principalement via les infrastructures existantes : en souterrain, en aérien ou en façade. Lorsque ces infrastructures n'existent pas, la création d'infrastructures souterraines sera privilégiée. Les deux réseaux qui répondent au même cahier des charges, défini par l'État, seront identiques.

QUEL CALENDRIER ?

Altitude Infrastructure installera environ 10 000 prises en 2020, 50 000 en 2021 et 45 000 en 2022.

L'idée est de prioriser les territoires les plus éloignés de l'offre Internet, notamment une partie du pays de Born, Sabres et Morcenx.

COMBIEN CA COÛTE ?

112 millions d'euros de fonds publics pour les 96 600 prises déployées par le Sydec, avec le concours financier de l'État, de la Région et des communautés de communes. Afin de couvrir 100 % du territoire en fibre optique, le Département a également choisi d'équiper les zones où la fibre n'était pas prévue dans le schéma initial de 2013, en prenant intégralement à sa charge le financement complémentaire (10 millions d'euros), sans impact financier sur les communautés de communes.

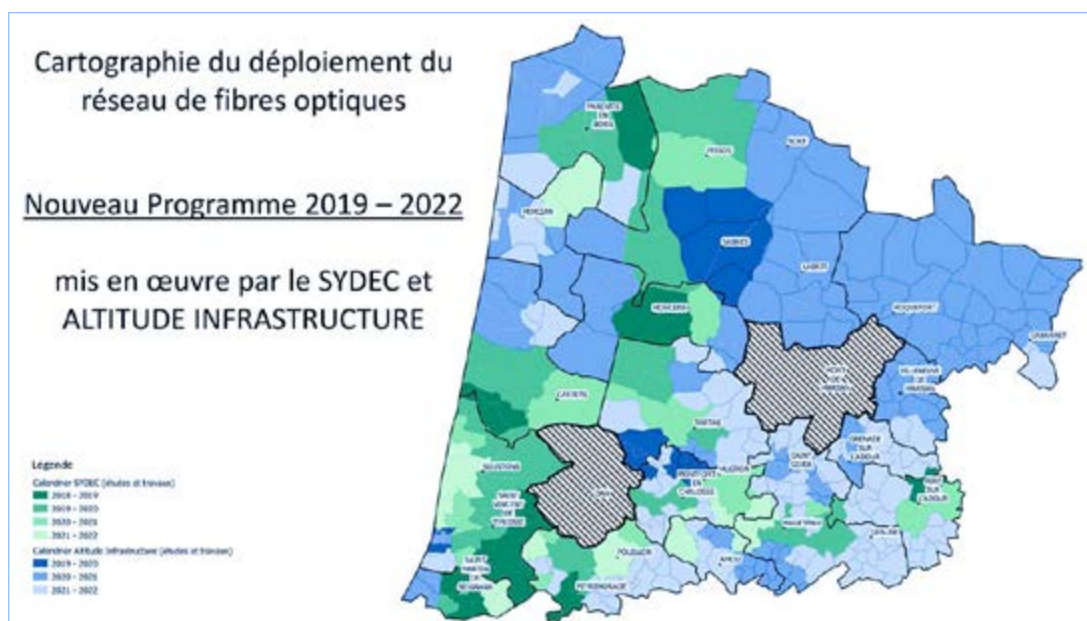
153 millions d'euros : l'investissement d'Altitude Infrastructure pour 105 000 prises, sur fonds propres. L'entreprise prévoit de le financer à 70 % par des prêts de longue durée et à 30 % par des fonds privés. « Les investisseurs ont compris qu'il s'agissait des

DU CÔTÉ DES UTILISATEURS QUELS OPÉRATEURS ?

Altitude Infrastructure annonce avoir passé un accord cadre avec Orange, SFR, Free, Bouygues et d'autres fournisseurs d'accès dédiés aux entreprises. « Dès que les prises sortiront de terre, il y aura un maximum de concurrence autour de l'offre », prédit David El Fassy. Le réseau public et le réseau privé appliqueront les mêmes tarifs de location au fournisseur d'accès qui se chargera de connecter chaque abonné au réseau.

QUELS TARIFS POUR L'USAGER ?

Le particulier ou l'entreprise bénéficiera des tarifs du fournisseur d'accès qu'il aura choisi, identiques sur l'ensemble territoire.



Les agglomérations de Mont-de-Marsan et Dax ne sont pas concernées par ces déploiements dans la mesure où elles ont déjà été équipées en partenariat avec Orange.

QUI CONTACTER EN CAS DE PANNE SUR LE RESEAU ?

En cas de problème sur le réseau, le fournisseur d'accès reste l'interlocuteur du client, comme aujourd'hui sur le réseau téléphonique.



TRADITIONS **LE MOULIN DE BÉNESSE-LÈS-DAX INAUGURÉ**

Un moulin à vent qui remonte au moins au XVIII^e siècle, c'est assez rare pour susciter l'intérêt. Après cinq ans de travail, porté par l'association Les Ailes bénessoises, le moulin de Bénesse-lès-Dax restauré a été inauguré, le 23 septembre. Dominant la vallée des Gaves et du Luy, l'emblème du village, à l'arrêt depuis la moitié du XIX^e siècle, retrouve une nouvelle jeunesse. Une fois la couverture, les enduits extérieurs et les planchers refaits, certaines pierres de taille remplacées, il a retrouvé ses ailes de 6,50 mètres d'envergure et son système de meulerie. Au-delà de l'investissement des 300 bénévoles, le coût total de l'opération s'élève à 572 000 euros HT, soutenu à la fois par l'État, la Région, le Département, la communauté d'agglomération, les dotations des fondations et les dons des particuliers. Il reste désormais à lui redonner vie, en recrutant un meunier pour une production de farine bio, et en faire une destination touristique à part entière.



TOURISME **HEJMO HOSTEL : L'HÔTELLERIE NEW LOOK SOORTS-HOSSEGOR**

« Nous souhaitons abattre les frontières entre locaux et touristes avec un lieu qui apporte de la vie et de l'originalité », résume Manon Cretel. À 30 ans, elle vient de décrocher le prix « Des cafés pour nos régions », doté de 10 000 euros et d'une formation au crowdfunding, pour son projet Hejmo Hostel, dont l'ouverture est prévue dans la zone Pédebert, à Soorts-Hossegor, à l'occasion de la grande braderie de Pâques 2020. Diplômée d'un master de finance et entrepreneuriat, après une expérience au sein du groupe Accor Hôtels et ses nombreux voyages en Asie, la jeune femme se lance dans la création d'un lieu de vie à bas coûts, fondé sur le concept du coliving. Un lieu de cohabitation qui réunit auberge de jeunesse, espace de coworking, d'événements et bar-restaurant, pour attirer autant les touristes que les résidents toute l'année.

DROIT DU TRAVAIL

TEMPS DE TRAVAIL : ASTREINTE

L'astreinte effectuée dans un local situé dans l'entreprise ne permettant pas au salarié de vaquer à des occupations personnelles doit être considérée comme du temps de travail effectif. Tel est le cas d'un salarié, réceptionniste dans un hôtel, occupant la nuit un studio mis à sa disposition par l'employeur, situé dans l'enceinte de l'établissement, le studio servant également aux autres réceptionnistes et le salarié étant tenu de répondre au téléphone, sur le poste fixe installé dans le studio sur lequel le standard de l'hôtel est transféré chaque soir.

Agen, 1^{er} août 2019, RG n° 18/00005

RUPTURE CONVENTIONNELLE : VALIDITÉ

Est nulle la rupture conventionnelle signée par le salarié dont le consentement a été vicié en raison d'un dol. Ce, dès lors qu'en l'espèce, il avait été convenu aux termes d'un premier document adressé à la Direccte que l'intéressé percevrait une indemnité globale d'un montant largement supérieur à celui finalement mentionné sur la convention de rupture établie sur le document Cerfa et homologuée par l'administration.

Lyon, 6 juin 2019, RG n° 18/01086

RÉMUNÉRATIONS : HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Il appartient au salarié demandant un rappel de salaire à titre d'heures supplémentaires d'étayer sa demande par des éléments suffisamment précis pour permettre à l'employeur de répondre en fournissant ses propres données. Mais, il ne lui est pas fait obligation, pour satisfaire à cette exigence, de produire un décompte hebdomadaire.

Cass soc., 4 septembre 2019, pourvoi n° 18-10541

CONTRAT DE TRAVAIL : RUPTURE

En cas de résiliation judiciaire du contrat de travail, la prise d'effet ne peut être fixée qu'à la date de la décision judiciaire la prononçant : à cette date, le contrat de travail n'a pas été rompu et le salarié est toujours au service de son employeur.

Cass soc., 4 septembre 2019, pourvoi n° 18-10541

INAPTITUDE : RECLASSEMENT

Une cour d'appel ne saurait décider que l'employeur a satisfait à son obligation de recherche d'un reclassement préalable au licenciement pour inaptitude physique d'un salarié, alors qu'elle constate que plusieurs postes équivalents à son précédent emploi ont été pourvus par contrat à durée déterminée, sans lui avoir été proposés.

Cass soc., 4 septembre 2019, pourvoi n° 18-18169

CONTRÔLES URSSAF

LETTRES D'OBSERVATIONS

Jusqu'où doit aller le contenu des observations ? Le fait que la lettre d'observations, adressée au cotisant après les opérations de contrôle, ne mentionne pas le mode de calcul des redressements

envisagés peut être de nature à entraîner la nullité de la procédure de contrôle et l'annulation des redressements subséquents.

Pau, Chambre sociale, 5 septembre 2019, RG n° 17/00753

Comment traiter une différence de faible montant entre les observations et la mise en demeure ? Une différence minimale (en l'espèce de 3 euros) entre une mise en demeure et le montant total des cotisations mentionnées dans la lettre d'observations constitue une erreur matérielle qui n'affecte pas les droits de la défense. Ce, dès lors qu'il est établi que le cotisant a bien été destinataire de la lettre d'observations et qu'il n'est pas allégué que cette erreur lui ait fait grief.

Toulouse, 4^e chambre sociale - section 3, 30 août 2019, RG n° 18/01973

MISES EN DEMEURE ET CONTRAINTES

La différence de montant entre la mise en demeure et la contrainte ne rend pas nécessairement nulle cette dernière. La seule réduction du montant de la créance de l'Urssaf, entre la mise en demeure et la contrainte, consécutive à la mise à jour du compte du cotisant, après communication de ses revenus, n'affecte pas la connaissance par le débiteur de la nature, de la cause et de l'étendue de son obligation. En l'espèce, la contrainte faisait clairement ressortir le montant de la déduction opérée et les sommes restant dues.

Orléans, Chambre des affaires de sécurité sociale, 28 août 2019, RG n° 18/03424

La mise en demeure et la contrainte doivent préciser la nature des cotisations et contributions sociales. Dans ce contentieux, l'organisme de recouvrement avait adressé au cotisant une mise en demeure qui précisait la période de cotisation et le montant ainsi que les majorations dues. Toutefois, si la contrainte visait la mise en demeure et la période d'exigibilité et comportait le même montant, pour autant, aucun des deux documents ne précisait la nature des cotisations et contributions sociales. C'est donc par de justes motifs que le tribunal des Affaires de sécurité sociale a annulé la contrainte.

Bastia, chambre sociale, 28 août 2019, RG n° 18/00287

Une confirmation : c'est au cotisant de rapporter la preuve du caractère infondé de la contrainte. Il incombe à l'opposant à contrainte de rapporter la preuve du caractère infondé du redressement de cotisations.

Cass 2^e, 13 février 2014 n° 13-13.921 ; Orléans, chambre des affaires de sécurité sociale, 28 août 2019, RG n° 18/03424

Un seul avis de contrôle par entreprise. Un avis de contrôle, délivré au siège d'une entreprise comprenant de multiples établissements, est réputé concerner tous les établissements, y compris ceux situés hors de sa circonscription, ces derniers n'ayant pas de personnalité juridique et n'étant pas tenus aux obligations afférentes au paiement des cotisations et contributions qui font l'objet du contrôle.

Pau, chambre sociale, 29 août 2019, RG n° 16/01797

TABLEAU DES VENTES

RÉSULTATS DU JEUDI 12 SEPTEMBRE À 10 H

AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉE À
LEGALIA - DE GINESTET DE PUIVERT	IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION	DAX	46/46 BIS ROUTE DE SAUBAGNACQ	145 200 €	186 000 € SUR SURENCHÈRE
SCP DE BRISIS ESPOSITO	MAISON À USAGE D'HABITATION AVEC PISCINE	MONTFORT EN CHALOSSE	88 AVENUE JEAN JAURÈS	100 000 €	101 000 €
SCP DEFOS DU RAU-CAMBRIEL-REMBLIÈRE	LOCAL À USAGE COMMERCIAL	MOLIETS ET MAÛ	PLACE DE LA BASTIDE RÉSIDENCE LA BASTIDE	20 000 €	VENTE NON REQUISE

RÉSULTATS DU JEUDI 26 SEPTEMBRE À 10 H

AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉE À
MAGELLAN AVOCATS	MAISON JUMEELEE DE TYPE 4	SOUSTONSP LAGE	RES. ODALYS 1 AVENUE DE LA PETRE	23 000 €	71 000 €
SCP DE BRISIS ESPOSITO	MAISON À USAGE D'HABITATION AVEC PISCINE	SAINT MARTIN DE SEIGNANX	235 ALLEE DE TROMPETTE	77 000 €	VENTE REPORTÉE
SCP DEFOS DU RAU-CAMBRIEL-REMBLIÈRE	IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION	CARCEN-PONSON	990 ROUTE DE TARTAS	100 000 €	101 000 €

DAX

VENTES DU JEUDI 24 OCTOBRE À 14 H 30

AVOCAT	DÉTAIL DE LA VENTE	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
SELARL AQU'LEX	LAL	DEUX ANCIENS BATIMENTS D'ELEVAGE	PARLEBOSCQ	LIEUDIT LE SARRAZIN	6 000 €
SCP DE BRISIS ESPOSITO	SO	MAISON D'HABITATION	MONT-DE-MARSAN	4 AVENUE LAMARQUE CANDO	100 000 € avec baisses successives en cas de carences d'enchères à 75 000 €/ 50 000 €/28 000 €

RÉSULTATS DU JEUDI 12 SEPTEMBRE À 14 H 30

AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉE À
SELARL AQU'LEX	ENSEMBLE IMMOBILIER CORPS PRINCIPAL À USAGE COMMERCIAL-GRAND APPARTEMENT	LE VIGNAU	431 AVENUE D'AQUITAINE LIEUDIT CARDINAOU	80 000 €	CARENCE D'ENCHÈRES
SELARL AQU'LEX	ENSEMBLE IMMOBILIER COMPRENANT 6 APPARTEMENTS	AIRE-SUR-L'ADOUR	23 RUE DU 13 JUIN RES.LES ROSIERS-BATIMENT C	55 000 €	VENTE REPORTÉE

RÉSULTATS DU JEUDI 26 SEPTEMBRE À 14 H 30

AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉE À
SELARL AQU'LEX	MAISON À USAGE D'HABITATION ET COMMERCIAL	MONT-DE-MARSAN	3 RUE DU DR CHARLES DUPOUY	85 000 €	126 000 €

MONT-DE-MARSAN

AVIS DE CONSTITUTIONS



MDDGAC LMR PG J
AF JMQQC
40700 HAGETMAU



CIT
BP 133, 40103 Dax Cedex



RI51
DRS2Ro
R5o52oR4oS4o4D

TGQ BC AMLQRGRSRGM

Suivant acte reçu par Maître Sandie LARRERE, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 23 septembre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, la construction, la détention, la propriété, la transformation, l'aménagement, la mise en copropriété de tous biens mobiliers et immobiliers, l'administration, la gestion, la propriété, la mise en valeur et la mise à disposition par bail ou autrement, de manière directe ou indirecte du patrimoine social, l'aliénation de ses droits et biens mobiliers et immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société, l'utilisation ou l'occupation gratuite par les associés des droits et biens mobiliers et immobiliers.

La dénomination sociale est : SCI LARQUIER.

Le siège social est fixé à : NERBIS (40250), Maison "Puyo".

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (135 000.00 EUR).

Les apports sont exclusivement en nature. Il est attribué à Monsieur Claude LARQUIER en rémunération de son apport 28.620 parts d'une valeur de UN EURO chacune. Il est attribué à Monsieur Romain LARQUIER en rémunération de son apport 53.190 parts d'une valeur de UN EURO chacune. Il est attribué à Monsieur Vincent LARQUIER en rémunération de son apport 53.190 parts d'une valeur de UN EURO chacune.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est Monsieur Romain LARQUIER, demeurant à SANGUINET (40460) 72 rue des hirondelles.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DAX (Landes).

Pour avis
Le notaire
19AL02550



SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Soustons

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ le 24 Septembre 2019, il a été constitué la Société Civile SCI 3 LIFE

Siège social : Capbreton (40130) 9 Avenue Victor Hugo

Durée : 99 années
Capital : 1.506 €

Objet : acquisition, gestion, exploitation par location ou autrement, obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse destinés au financement des acquisitions, au paiement des coûts d'aménagement ou de réfection dans les immeubles de la société.

Gérants : Monsieur Frédéric LIEF demeurant à Capbreton (40130) 9 Avenue Victor Hugo.

Madame Nathalie GIUSTI épouse LIEF demeurant à Capbreton (40130) 9 Avenue Victor Hugo.

RCS : Dax
Pour Insertion,
Me Olivier DARMAILLACQ
19AL02527



DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
CRPRRRPo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

TGQ BC AMLQRGRSI

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 septembre 2019, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : KINE SPORT LAB'

Forme sociale : Société Civile de Moyens.

Au capital de : 1000 €.

Siège social : 79 Rue Charlie Hebdo, 40210 Labouheyre.

Objet social :

- la mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les meubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel,

- et généralement, toutes opérations destinées à concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Gérance : M. Bastien GALMEL demeurant 6 Bis Quartier de la Gare, 40210 Solferino

Mme Marine GREGORIS demeurant 6 Bis Quartier de la Gare, 40210 Solferino

Clause d'agrément : Agrément requis dans tous les cas; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont de Marsan.

Pour avis
19AL02528

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2019 de la société Q PJ NMKNCO DSL PCO OSMGQCQ Société à Responsabilité Limitée au capital de 17.500 € sise 55 route de Tercis 40100 Dax immatriculée au RCS DAX 401 013 651, il a été décidé à compter du même jour :

- La modification de la dénomination sociale SARL POMPES FUNEBRES DACQUOISES pour adopter la dénomination « POMPES FUNEBRES DACQUOISES, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts

- La modification de l'objet social de la société qui est désormais :

L'exploitation, de toute entreprise, de tous fonds de commerce dans le secteur des pompes funèbres et du funéraire, ainsi que le commerce de toutes marchandises et de produits s'y rattachant ; la réalisation de prestations de tous services, l'exécution de tous travaux et la fabrication de tous produits se rattachant au secteur des pompes funèbres et du funéraire ; la conclusion de contrats obsèques.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

- La transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

L'objet social, sa durée et son siège demeurant inchangés. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme
Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration
Ancienne mention : Gérant Monsieur Kevin THEUX demeurant à Dax (40100) 55 route de Tercis

Nouvelle mention : Président : Monsieur Kevin THEUX demeurant à Dax (40100) 55 route de Tercis

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception de celles au profit des conjoints, ascendants, descendants et descendants, ou par voie de succession ou en cas de liquidation de biens entre époux sont soumises à l'agrément donné par la collectivité des associés à la majorité des voix dont disposent les associés présents ou représentés.

Mention sera faite au RCS : Dax

Pour avis
19AL02525



DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

DR5ERo
SRC0Fo

ANNONCES LÉGALES



S. DEKENS – T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan



www.acbc-avocats.com
Bayonne 05 59 59 47 47
Pau 05 59 46 30 40



**Etude de Maîtres
Rémi DUPOUY et
Jessica DUPOUY-TINOMANO**
Notaires associés
1 avenue de Tamamès à
Biarritz (Pyrénées-Atlantiques)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Septembre 2019, il a été constitué une société.

Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Dénomination sociale : **MONT2 VOYAGES**

Objet social : Toutes opérations concernant l'agence de voyages et de tous spectacles, d'édition, de publicité, toutes opérations directes ou indirectes concernant le tourisme et les vacances, la location de voitures, toutes opérations de réservation, d'organisation de voyages privés ou professionnels, en gros ou individuels, l'organisation de manifestations touristiques, hôtelières et sportives, et toutes activités annexes, toutes opérations d'agence immobilière ou de gérance d'immeuble, et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou similaire.

Siège social : Le siège social est fixé à 41 allée Brouchet 40000 Mont-de-Marsan.

Durée : 99 ans

Capital social : 8.500 €

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions à l'agrément préalable de la société.

Toutefois, interviennent librement les opérations entre associés uniquement.

Président : Monsieur BUGEAUD Eric demeurant 55 avenue Léon Blum 40000 Mont-de-Marsan.

Immatriculation : RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis, le Président
19AL02578

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 30 septembre 2019 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **C'NATURE**

Capital : 1.000 €

Siège social : 34bis avenue de Sabres 40000 Mont-de-Marsan

Objet : Naturopathie. Soins à la personne.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Présidente : Madame Candice NICOU demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 63 avenue Eloi Ducom

Directeur général : Monsieur Stéphane NICOU demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 63 avenue Eloi Ducom

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence
19AL02538

Aux termes d'un ASSP en date du 18/09/2019, il a été constitué pour une durée de 99 ans, une SAS au capital de 5.000 € dénommée **VJM CONSEIL** qui sera immatriculée au RCS de Dax, ayant pour objet en France et à l'étranger : conseil et bureau d'études en ingénierie des systèmes thermodynamiques (frigorigènes et thermiques), dont le siège social est 44 rue de l'Avenir 40220 Tarnos. La société MARSOL, SARL au capital de 1.200.000 €, dont le siège social est situé 44 rue de l'Avenir 40220 Tarnos, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 479 299 802, est nommée Président pour une durée indéterminée.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Pour avis
19AL02529

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/09/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **LELONG CRIMET**

Forme : SAS

Capital social : 5 000 €

Siège social : 32 place de l'hotel de ville, 40320 GEAUNE

Objet social : en france et a l'etranger: bar – service avec ou sans alcool - boissons fraîches et chaudes – restauration snack – restauration traditionnelle, salon de thé, journées et soirées à thèmes – pizzas à emporter – plats à emporter

Président : M. Julien LELONG demeurant 3 rue auguste edith, 80230 BOIS-MONT

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN
19AL02505

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/09/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **LADN PRO-PRETÉ SERVICES**

Forme : SARL

Capital social : 500 €

Siège social : 1348 route des Pyrénées logement B, 40290 ESTIBEAUX

Objet social : Nettoyage et entretien de locaux privés et professionnels, travaux de petit bricolage, coordination et déléguance de services, garde d'enfants à domicile ou accompagnement dans leurs déplacements, préparation de repas à domicile

Gérance : M. Jean Damien AUBERT demeurant 1348 route des Pyrénées logement B, 40290 ESTIBEAUX

Mme Nathalie LOTTIN ÉPOUSE GUARDADO demeurant 12 rue Edouard Branly, 40990 ST PAUL LES DAX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX
19AL02518

AVIS DE CONSTITUTION

Est constituée pour 99 ans, la SASU « **ADOUR C.H.R.** », capital : 5.000 €, siège : ZA Escales 40500 Saint-Sever, objet : vente par tout moyen tant auprès des professionnels que des particuliers, de mobilier, matériel de cuisine professionnelle, arts de la table et accessoires, l'installation du matériel et mobilier, la vente de produits et accessoires liés.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toute cession d'actions est soumise à l'agrément des associés pris à la 1/2 des voix. Président : Gaël THEPAUT sis Aubagnan (40700) 145 route du Marsan. RCS Mont de Marsan
19AL02570

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **EURO SERVICES INDUSTRIEL**

Forme : société par Actions Simplifiée

Capital : 2.000 €

Siège social : 16 rue Félix Despagnet 40800 Aire-sur-l'Adour

Durée : 50 ans

Objet : Toutes activités d'intermédiaire d'affaires, assistance en matière commerciale et négociation de contrats,

Président : M. René BOURBIER demeurant 16 rue Félix Despagnet 40800 Aire-sur-l'Adour

Agrement : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

RCS : Mont-de-Marsan
19AL02524



Sophie GENSOUS Avocat
Société d'Avocat inscrite au Barreau de Bayonne
6 rue Jacques Laffitte à Bayonne (64100)
Tél : 05 59 59 82 00
Fax : 05 59 25 74 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bayonne du 30 septembre 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **HAZIA**

Siège social : Capbreton (40130), 76 avenue du Maréchal Foch

Objet : La société a pour objet : L'achat, la vente de tous biens et droits immobiliers. La gestion par location ou tous autres moyens de ces biens. La prise de participation dans toutes sociétés ayant le même objet. Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet ; la société peut, notamment, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : 90 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 500 €, divisé en 100 parts sociales de 5 € chacune, apports en numéraire.

Gérant : Madame Madeleine PERRIN, demeurant à Arcangues (64200), 337 chemin de Brasketenia

Cessions de parts : Libres entre associés uniquement.

La société sera immatriculée au RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance
19AL02564

MODIFICATIONS STATUTAIRES



SARL TI PUNCH
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 6 avenue de la Côte d'Argent 40200 Mimizan
RCS La-Roche-sur-Yon
834 182 180

TRANSFERT DU SIÈGE

L'Assemblée Générale de la SARL TI PUNCH, réunie le 26 septembre 2019, a décidé de transférer le siège social du 48 rue Ernest Landrieau 85340 Olonne-sur-Mer au 6 avenue de la côte d'Argent 40200 Mimizan. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. L'adresse des domiciles des gérants, Monsieur TERRINE et Mme VELASCO est 6 avenue de la Côte d'Argent 40200 Mimizan. La demande d'inscription modificative sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Gérant
19AL02584

ABONNEZ-VOUS



A.A.B & C
Société d'Avocats
AVOCATS ASSOCIES
BACCARRERE &
COSTEDOAT
23 rue d'Orléans 64000 PAU
Tél : 05 59 30 22 71
Fax : 05 59 30 35 16

SCI RENARDLANDAIS
Société Civile Immobilière au
capital de 1.200 €
Siège social : Moulin de
Caplane, Chemin du Moulin
64450 Garlede Mondebat
RCS PAU 809 191 794

L'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2019 a décidé :

- De transférer le siège social à Aire sur l'Adour (40800), 53 A, Avenue de Bordeaux.

En conséquence, la société, qui a pour objet la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de PAU, et sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

- De modifier la dénomination sociale de la société :

Ancienne dénomination : SCI RENARDLANDAIS

Nouvelle dénomination : **SCI BARRE & BARRE**

- A constaté la démission de Madame Karine STASIAK épouse LANDAIS de ses fonctions de gérante avec effet au 26 juillet 2019. La société continue d'être gérée par Madame Béatrice BARRE, demeurant à Bahus soubiran (40320), 239 route de France.

La durée de la société reste fixée à 90 ans à compter de son immatriculation au RCS de Pau.
19AL02512



SELARL Jean-Luc CARRAZÉ
Pierre MARSSEROU
Sophie BIROU-BARDE et
Quitterie CARRAZÉ
Notaires associés
38 bis avenue de la Gare
64800 Coaraze

SCI DE SOUSTE
Au capital de 68.602,06 €
Siège : Au Bourg
64800 Arthez-d'Asson
RCS Pau 390 059 780

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale en date du 18 septembre 2019, suite au décès de M. René Yves TUROUNET, le 11 février 2019, ont nommé gérant à compter du 11 février 2019, M. Pierre TUROUNET, demeurant à Narrosse (40180), 26 rue des Chaumes et décide de transférer le siège social à Narrosse (40180), 26 rue des Chaumes, à compter du 18 septembre 2019. Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis
19AL02554

ROUX FRERES
SARL au capital de 7 622,45 €
4 rue de la Couarte
ZA les 2 Pins 40130 Capbreton
429 716 060 RCS Dax

Par décision en date du 27/09/2019 il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur David Roux, à compter du 27/09/2019. Monsieur Eric Roux, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax

19AL02514

AVIS DE TRANSFORMATION

Selon décisions du 01/09/2019, il a été décidé la transformation de la société **NM DISTRIBUTION**, EURL au capital de 33.500 €, siège : 15 impasse des Martyrs de la Résistance, Cité Benoît, Bât 1, n° 6, 40000 Mont-de-Marsan, 434 645 040 RCS Mont-de-Marsan en SASU à compter du 01/09/2019.

Capital :

Ancienne mention : 33.500 € divisé en 1 675 parts sociales de 20 € Nouvelle mention : 33.500 € divisé en 1 675 actions de 20 €

Administration :

Ancienne mention : Gérant : El Hadji Mamadou NIANG, demeurant 15 impasse des Martyrs de la Résistance, Cité Benoît, Bât 1, n° 6, 40000 Mont-de-Marsan.

Nouvelle mention : Président : El Hadji Mamadou NIANG

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont libres entre associés et ne peuvent être cédées à toute autre personne qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

RCS Mont-de-Marsan
19AL02552

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

MOUN OPTICAL SARL

Au capital de 200.000 €
Siège social : Centre
Commercial «Le Grand Moun»
321, boulevard Oscar Niemeyer
40280 St-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan
799 682 414

Les associés, par décision en date du 30 septembre 2019, ont pris acte de la démission de Mme Françoise MIRASSOU de ses fonctions de Gérante et lui donne quitus pour ses fonctions. Ils décident de nommer en remplacement M. Laurent CHARRIERE demeurant 341 chemin du Bas Leren 64270 Leren, en qualité de nouveau Gérant à compter de ce jour.

Gérance :

Ancienne mention : Mme Françoise MIRASSOU demeurant 5 avenue de Genève 33600 Pessac

Nouvelle mention : M. Laurent CHARRIERE demeurant 341 chemin du Bas Leren 64270 Leren

19AL02532

AGRALIA

SAS au capital de 10.300.000 €
Siège social : 3 rue de Pion
Domaine du Pignada
40465 Pontonx-sur-l'Adour
RCS Dax B 630 802 544

Du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 septembre 2019, il résulte que M. Jean Louis ZWICK demeurant 100 allée Bidaou 40700 Sainte-Colombe, a été nommé en qualité de Directeur Général, en remplacement de M. Régis FOURNIER. Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
19AL02533

S.C.I. DU MAS SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Au capital de 6.318.401,97 €
RCS Mont-de-Marsan
314 953 191
Siège social : Le Mas, BP 169,
40800 Aire-sur-l'Adour

Dans sa séance du 28 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, gérante de la SCI DUMAS, a nommé son Directeur Général, M. Olivier CONSTANTIN demeurant 106 quai de Bacalan à Bordeaux, en remplacement de M. Jack BOUIN, comme son représentant permanent auprès de ladite S.C.I.

Pour avis, la Gérance
19AL02535

ORTHODONTIE SOUSTONS

Société d'Exercice Libéral à
Responsabilité Limitée de
Chirurgiens Dentistes
Au capital de 3.000 €
Siège social : 57 avenue Paul
d'Albert 40140 Soustons
RCS Dax 852 496 199

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 août 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social du 304 avenue des Muguetts 40150 Soorts-Hossegor au 57 avenue du Port d'Albert 40140 Soustons à compter du 1er septembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance
19AL02526

SCI ENEA
Au capital de 300 €
58 rue Joliot Curie 40220 Tarnos
RCS Dax 820 693 125

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 42 avenue Benjamin Gomez 64100 Bayonne à compter du 9 septembre 2019. La société sera immatriculée au RCS de Bayonne et sera radiée du RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance
19AL02569

AVIS

MS ELEC Société à responsabilité limitée Au capital de 4 000 € Siège social : 30 rue Nouaou 40230 St Vincent de Tyrosse 809 643 422 RCS Dax. Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2019, l'Associé unique de la société à responsabilité limitée MS ELEC a décidé de transférer le siège social du 30 rue Nouaou 40230 St Vincent de Tyrosse au 10 Rue de l'Entreprise 40230 St Vincent de Tyrosse, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis La Gérance
19AL02494

Selon AGE du 20/09/2019, il résulte le transfert du siège social de la **SCI LES MOHICANS**, capital : 152,24 €, 408 996 064 RCS Mont-de-Marsan de Mimizan (40200) 13 impasse du Chemin Vert-Quartier Bestave à Mimizan (40200) 30 impasse des Aigrettes à compter du 01/10/2019. Article 4 des statuts modifié
19AL02545



SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

TAXI DU MARENSIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 95, route de
Camerade - Lotissement
Mouncaout
40260 CASTETS
802 370 130 RCS DAX

Aux termes d'une délibération en date du 01 SEPTEMBRE 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
19AL02555

SCI MIANNALO
Société Civile
Au capital de 400 €
430 rue Victor Hugo
40630 Sabres
RCS Mont-de-Marsan
811 859 297

Par décision du Gérant en date du 01/09/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 13 rue Biagayre 40630 Sabres à compter du 27/09/2019.

Gérance : Monsieur Michel BARSACQ, demeurant 13 rue Biagayre 40630 Sabres, Madame Angela BARSACQ, demeurant 13 rue Biagayre 40630 Sabres

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan
19AL02536

LLANO
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2400 Route des
Pêcheurs,
40200 PONTENX LES FORGES
RCS MONT DE MARSAN
817 994 358

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 1 octobre 2019, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social 2400 Route des Pêcheurs, 40200 PONTENX LES FORGES au 12 lotissement artisanal 40170 BIAS à compter du 01 octobre 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
Le Président
19AL02557

KUCOMEVIAN
SCI au capital de 800 €
40360 Castelnaud-Chalosse
RCS Dax 439 252 388

D'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Août 2019, il résulte que le siège social a été transféré à compter du 1er septembre 2019 de 40360 Castelnaud-Chalosse à 5 Avenue de l'URSS 31400 Toulouse. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la Gérante
19AL02562



ARIANE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 39.600 €
Siège social : 11 rue Montluc
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
897 050 324

Par décision extraordinaire des associés en date du 16/09/2019 le capital social a été réduit d'un montant 12.870 €, par rachat et annulation de 585 actions de 22 € de nominal, sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le procès-verbal constatant la décision a été déposé au RCS de Mont-de-Marsan le 20/09/2019.

19AL02566

SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS GROUPE MÉDICAL CAPBRETON
Société Civile de Moyens
Capital : 1.000 €
Siège social : 6 avenue du Général Leclerc
40130 Capbreton
RCS Dax 481 066 744

L'AGE du 03/07/2015 a nommé Monsieur Xavier GOUX demeurant 25 Boulevard du Docteur Junqua, 40130 Capbreton, en qualité de cogérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Annick TERRET-HANS, à compter du 06/07/2015. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

19AL02560



31 avenue Jules Bastiat
BP 133, 40103 Dax Cedex

Selon délibération en date du 28/12/2018, les associés de la société **SCI LE MOULIN** Société Civile au capital de 110.007 €. Siège social : 72 avenue du Général de Gaulle 40230 Tosse. 348 756 297 RCS Dax ont pris acte de la démission de M. Jacques LESBARRERES de ses fonctions de gérant à compter du 28/12/2018 et ont décidé de nommer en remplacement Monsieur David LESBARRERES demeurant à Saubou (40230) 535 route de la Tuilerie, pour une durée illimitée et à compter du même jour. RCS Dax

Pour avis
19AL02573

NOMINATION DE GÉRANTS

Aux termes d'une assemblée générale du 18 septembre 2019 les associés de la **SCEA DU CAVE** au capital de : 8.000 € dont le siège social est à Parleboscq 40310 immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan D 419 242 128, ont nommé M. MOREL Jean Christophe et M. MOREL Jérémie, demeurant tous deux à Parleboscq 40310 co-gérants de ladite société à compter du 1er juillet 2019.

Pour avis, les gérants.
19AL02509

Selon AGE du 20/09/2019, il résulte le transfert du siège social de la **SCI COFYM-IMMO**, capital : 2.000 €, 817 671 282 RCS Mont-de-Marsan de Mimizan (40200) 13 impasse du Chemin Vert-Quartier Bestave à Mimizan (40200) 30 impasse des Aigrettes à compter du 01/10/2019.

Article 5 des statuts modifié.
19AL02544

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

LAFITTE DESIGN
SARL au capital de 10.000 €
Siège social : route Nationale
10, ZI de Casablanca
40230 St-Vincent-de-Tyrosse
transféré à Biarritz (64200)
44 rue Luis Mariano
RCS Dax 499 194 140

Aux termes d'une délibération en date du 27 septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a notamment décidé de transférer le siège social de Route Nationale 10, Zone industrielle de Casablanca, 40230 St-Vincent-de-Tyrosse à Biarritz (64200) 44 rue Luis Mariano, ce qui rend nécessaire la modification de l'article 4. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dax.

19AL02574



SARL L. LARRAN O. MAYSONNAVE H. MOUNAIX
Notaires
168 route de Bayonne
40300 Peyrehorade

CHANGEMENT DE GERANT ET MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes des actes reçus par Me Olivier MAYSONNAVE, Notaire à Peyrehorade, le 13 septembre 2019, enregistrés au SIE de Mont-de-Marsan, le 30 septembre 2019, référence 2019 N 1200 et 2019 N 1201, a été effectuée une réduction du capital social. Monsieur Nicolas DARTIGOEYTE a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société Civile **BENOIT ET NICOLAS** immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax sous le numéro 524 236 684 dont le siège social est 101 chemin de la Boudigue 40300 Peyrehorade. Monsieur Benoît DARROT-CHETCHE demeure seul gérant.

L'ancien capital est de : huit cent euros (800 €)

Le nouveau capital est de quatre cent dix euros (410 €)

Pour avis et mention,

Me Olivier MAYSONNAVE
19AL02580



S. DEKENS - T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision collective en date du 1er octobre 2019, les associés de la société **AMBULANCES SCHWARTZ**, SARL au capital de 200.100 € dont le siège social est sis au 309 chemin de Sauboua 40410 Pissos, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 517 476 610, ont décidé d'adopter à Monsieur Didier SCHWARTZ, en qualité de gérant, Monsieur Kevin SCHWARTZ demeurant à Pissos (40410), 80 rue de Jacon et Madame Stéphanie MARTIN demeurant à Pissos (40410), 80 rue de Jacon et ce à compter de ce jour.

Ancienne mention : Gérant : Monsieur Didier SCHWARTZ demeurant à Pissos (40410), 309 quartier du Sauboua

Nouvelle mention : Gérants : Monsieur Didier SCHWARTZ demeurant à Pissos (40410), 309 quartier du Sauboua, Monsieur Kevin SCHWARTZ demeurant à Pissos (40410), 80 rue de Jacon et Madame Stéphanie MARTIN demeurant à Pissos (40410), 80 rue de Jacon.

Le Gérant
19AL02583

DISSOLUTIONS-CLÔTURES



Artigues-Près-Bordeaux : 05 56 86 04 22
Mérignac : 05 56 12 18 52
Langon : 05 57 98 11 40

SCI LIBENRETI
Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1.000 €
Siège social et siège de liquidation : 34 Chemin d'Aymont 40350 Pouillon
RCS Dax 524 083 854

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Florence RICHARD demeurant 3 Chemin du Moulin Vieux 40350 Mimbaste, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 34 chemin d'Aymont 40350 Pouillon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax.

Pour avis
19AL02531



ART ET COIFFURE
SARL au capital de 7.622,45 €
107 rue du 19 Mars 1962,
40600 Biscarrosse
422 511 477
RCS MONT DE MARSAN

NON DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 29/06/2019, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

Pour avis
19AL02515

NATURE ET COEUR GOURMAND SASU au capital de 1.000 € sise LIEUDIT LES COUTS PETIT JONC 1320 ROUTE DE MAREMNE 40530 LABENNE 752949412 RCS de DAX. Par décision de l'associé unique du 12/09/2019, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme SENECLAUZE Valérie LIEUDIT LES COUTS PETIT JONC 1320 ROUTE DE MAREMNE 40530 LABENNE, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 30/06/2019. Radiation au RCS de DAX.
19AL02572



Artigues-Près-Bordeaux : 05 56 86 04 22
Mérignac : 05 56 12 18 52
Langon : 05 57 98 11 40

SCI LIBENRETI
Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1.000 €
Siège social et siège de liquidation : 34 Chemin d'Aymont 40350 Pouillon
RCS Dax 524 083 854

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale du 30/06/2019a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Florence RICHARD demeurant 3 Chemin du Moulin Vieux 40350 Mimbaste, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/06/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis
19AL02530

LE MAYANA
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20.000 €
Siège social :
144 Route de Capbreton
40230 Bénése-Maremne
RCS Dax 831 270 988

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2019, il résulte que l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

De même, il a été décidé de transférer le siège social, initialement situé 144 Route de Capbreton à Bénése-Maremne (40230) à 1338 Chemin de Carrère à Bénése-Maremne (40230) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts :

Article 4 – Siège social

Ancienne mention : Le siège social est fixé : 144 Route de Capbreton 40230 Bénése-Maremne

Nouvelle mention : Le siège social est fixé : 1338 Chemin de Carrère 40230 Bénése-Maremne

La suite de l'article reste inchangée. Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, le Gérant
19AL02553

OCEALIA
SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 12 RUE PIGNADAR
40260 LINXE
840 656 433 RCS DAX

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIALE

Par décision du 30/06/2019, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 30/06/2019.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DAX.
19AL02520

SARL LOIRE
SARL Unipersonnelle
Au capital de 201.000 €
48 place Aristide Briand
40300 Peyrehorade
RCS Dax 515 038 669

Par décision de l'Associé Unique en date du 19/09/2019 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 19/09/2019, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Romain LOIRE, Lotissement Phaeton, Lot 11, Pk 58, Côte Mer, Tairarapu Est, 98719 Taravao - Nouvelle-Calédonie et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance MAGELLAN AVOCATS 12, rue du Général de Gaulle 40130 Capbreton. Mention en sera faite au RCS de Dax.

19AL02582

SCI CANECAT
Au capital de 3 048.98 €
9 allée du Val d'Argence
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
401 369 202

Suivant délibération de l'AGE en date et à effet du 01/09/2019 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. Ils ont nommé comme Liquidateur M. Gérard BARTEL demeurant 9 allée du Val d'Argence 40000 Mont-de-Marsan. Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du siège social. Les comptes du liquidateur seront déposés au GTC de Mont-de-Marsan

Pour avis
19AL02561

FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 20 septembre 2019 à Mont-de-Marsan, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan le 26 septembre 2019, Dossier 2019 00067660, référence 4004P01 2019 A 02422,

La société **BOULANGERIE PATISSERIE SIMON**, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 53.357,16 € dont le siège social est sis 225 avenue du 14 juillet 40600 Biscarrosse et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le N° 423 234 574, représentée par la SELARL EKIP, elle-même représentée par Maître Christophe MANDON, désignée en qualité de liquidateur suivant ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan en date à Mont-de-Marsan du 19 avril 2019, en remplacement de la SELARL CHRISTOPHE MANDON, initialement nommée en qualité de liquidateur suivant jugement du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan en date du 19 octobre 2018, a vendu à la société **CHOUQUETTE ET COMPAGNIE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 € dont le siège social est sis 150 rue Jules Ferry 40600 Biscarrosse et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le N° 840 535 066, un fonds de commerce de dépôt de pains exploité à Biscarrosse (40), 171 avenue Georges Clemenceau, moyennant le prix de 50.000 €.

Les oppositions seront reçues à l'établissement de la SELARL EKIP sis 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion
19AL02559



SCP André
PEYRESBLANQUES et
Sandra RAGUE-ESTAUN
Notaires à Tartas (Landes)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître André PEYRESBLANQUES, Notaire à Tartas (Landes), 358 chemin de Jacques, le 30 septembre 2019 en cours d'enregistrement à Mont-de-Marsan

Monsieur Thierry **MIRAMBEAU**, demeurant à Louer (40380), 690 route de Laubanère a cédé à la société **PACAQUITAINE**, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social à Saint-Paul-lès-Dax (40990), 106 boulevard Saint-Vincent-de-Paul, identifiée au SIREN sous le n°833 310 816 et immatriculée au RCS de Dax,

Un fonds artisanal d'installation, d'entretien et de vente de climatisation, chauffage, pompe à chaleur, ballon thermodynamique, exploité à Saint-Paul-lès-Dax (40990), 106 boulevard Saint-Vincent-de-Paul. Etant ici précisé que M. Thierry MIRAMBEAU a donné en location gérance, le fonds de commerce au profit de la SARL PACAQUITAINE, aux termes d'un acte sous seing privé datant de courant octobre 2018.

Prix : 50.000 €.

Jouissance : 30 septembre 2019

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître PEYRESBLANQUES, Notaire à Tartas, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
André PEYRESBLANQUES, Notaire
19AL02579



JURIDIAL
Société d'avocats
17 rue Victor Hugo
64100 Bayonne

Par acte sous seing privé en date du 25 septembre 2019 à Bayonne enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Mont-de-Marsan, le 30 septembre 2019, Dossier 20190068987 référence 4004P01 2019 A 02447, la **SARL RENTBOX** Société à Responsabilité Limitée ayant son siège ZA Ambroise n° 1, 40390 Saint-Martin-de-Seignanx et immatriculée au RCS de Dax sous le n° 507 753 788 a cédé son fonds de commerce de garde-meubles sis ZA Ambroise n° 1, 40390 Saint-Martin-de-Seignanx à la **SAS RENTBOX** immatriculée au RCS de Dax sous le n° 851 514 547 ayant son siège social 130 ZA Ambroise II, 40390 Saint-Martin-de-Seignanx moyennant le prix de 250.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 242.872 € et 7.128 € pour les éléments corporels, payé comptant. L'acquéreur est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature de l'acte. Les oppositions et correspondances seront reçues au cabinet de la SELARL HEUTY LONNE CANLORBE VIAL Société d'Avocats Inter-Barreaux Dax et Mont-de-Marsan sis à Dax (40106) 1 rue des Faures, BP 287 où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis
19AL02558

RÉGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emmanuelle LAFARGUE, de la S.C.P. « Emmanuelle LAFARGUE et Benoît HOURREGUE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à Soustons (40140), 26 Rue Jean Moulin, soussigné, le 26 septembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle avec attribution au survivant d'eux par :

M. André Jean Lucien **LABEQUE**, retraité, et Mme Yolande Raymonde **SANDRIN**, retraitée, son épouse, dt ensemble à Soustons (40140) 208 rue de La Téoulière.

Mr est né à Bordeaux (33000) le 14 août 1940,

Mme est née à Paris 14ème arrondissement (75014) le 15 juillet 1946.

Mariés à la mairie de AZUR (40140) le 2 avril 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.
19AL02513



SCP André
PEYRESBLANQUES et
Sandra RAGUE-ESTAUN
Notaires à Tartas (Landes)

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître André PEYRESBLANQUES, Notaire à Tartas (Landes), le 30 septembre 2019, Monsieur Paul Gil **ROBLES** et Madame Marcelle Andrée Adélaïde Marie **GUIMARHO**, son épouse, demeurant ensemble à Lesgor (40400), 8 impasse de Layere,

Nés savoir : Monsieur à Alger (Algérie), le 8 décembre 1946, et Madame à Saint-Malo (35400), le 4 octobre 1947.

Mariés sous le régime de la communauté légale meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Meaux (77100), le 11 septembre 1965.

Adoption du régime de la Communauté Universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant.

Oppositions à adresser s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par exploit d'huissier, auprès de la SCP André PEYRESBLANQUES ET Sandra RAGUE-ESTAUN.

Pour insertion,
Me André PEYRESBLANQUES, Notaire
19AL02565



Maître Yves DUMONT
Notaire Associé
à Pissos

Suivant acte reçu par Maître Yves DUMONT, Notaire à Pissos, le 25 avril 2019, et conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil, Monsieur Alain Bernard **CRENCA**, retraité, et Madame Catherine **FRONSACQ**, employée du Trésor, son épouse, demeurant ensemble à Pissos (Landes), 2 rue de l'Huilerie, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en la mairie de Pissos (40410) le 7 mars 1987, ont convenu de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la Communauté Universelle de biens tel que prévu à l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution intégrale de ladite communauté au survivant.

Les oppositions peuvent être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier à Maître Yves DUMONT, Notaire sus-nommé.

19AL02537

ENVOI EN POSSESSION



OFFICE NOTARIAL
L. GINESTA
K. DUVIGNAC-DELMAS
1058 Av Eloi Ducom
40000 MONT-DE MARSAN

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 16 novembre 2013, Madame Jeanne **CANLORBE**, Née à SAINT JULIEN EN BORN (Landes), le 24 mars 1920, Veuve en uniques noces de Monsieur Jean Baptiste MAGNES, décédée à DAX (Landes), le 13 décembre 2018, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de la SCP « Laurent GINESTA, Karine DUVIGNAC-DELMAS et Christian GINESTA, notaires associés », société titulaire d'un Office Notarial à MONT-DE-MARSAN (Landes), 1058 avenue Eloi Ducom, le 26 septembre 2019.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Karine DUVIGNAC-DELMAS, notaire à MONT DE MARSAN (40000), 1058 avenue Eloi Ducom, chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

Me Karine DUVIGNAC-DELMAS
19AL02577



SCP Valéry DESTRUHAUT et
Stéphane REZEK
Notaires
23 ter rue de l'Abbaye
40200 Mimizan

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 26 avril 2013, M. **Camille BORDAS**, né à Montcarret, le 29 septembre 1924, demeurant à Mimizan (40200), 16 rue Prat du Curé, célibataire, décédé à Mimizan, le 07 mai 2019, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Stéphane REZEK, suivant procès-verbal en date du 1er octobre 2019, dont une copie authentique sera reçue par le TGI de Mont-de-Marsan.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Stéphane REZEK, Notaire à Mimizan, chargé du règlement de la succession.

19AL02566

24H/24H

Publication de votre annonce légale en ligne
via notre plateforme internet

www.annonces-landaises.com



Me François PETGES
Notaires Associés
230 rue du Juston
40260 Castets-des-Landes

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 28 avril 2009, Madame Odette Louise Marie **LEDI**, veuve de Monsieur Jacques Lucien Louis **FLACH**, née à Paris (75018) le 19 juillet 1931, demeurant à Lit-et-Mixé (40170), 272 allée du Carrau, décédée à Dax (40100) le 18 Mai 2019, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me François PETGES, suivant procès-verbal en date du 18 septembre 2019, dont une copie authentique a été adressée au Tribunal de Grande Instance de Dax (40100) le 23 septembre 2019 (attestation de dépôt du 30 Septembre 2019, acte n° RG 19/00866)

Les oppositions sont à former en l'étude de Me François PETGES Notaire à Castets (40260), 230 rue de Juston, référence CRPCEN : 40024, notaire déposant, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire universel sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

19AL02539



OFFICE NOTARIAL
L. GINESTA
K. DUVIGNAC-DELMAS
1058 Av Eloi Ducom
40000 MONT DE MARSAN

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 27 octobre 2008, Madame Laurence Jeanne Marcelle Marguerite **MINIER**, Née à BOUGIE (ALGERIE), le 22 avril 1927, Veuve en uniques nocces de Monsieur André Emile Marcel **DOUARCHE**, décédée à BRÉTAGNE DE MARSAN (Landes), le 7 mai 2019, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de la SCP « Laurent GINESTA, Karine DUVIGNAC-DELMAS et Christian GINESTA, notaires associés », société titulaire d'un Office Notarial à MONT-DE-MARSAN (Landes), 1058 avenue Eloi Ducom, le 27 septembre 2019.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Laurent GINESTA, notaire à MONT DE MARSAN (40000), 1058 avenue Eloi Ducom, chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

Me Laurent GINESTA
19AL02576

RECTIFICATIFS-ADDITIFS

RECTIFICATIF à l'annonce 19AL02406 parue le 21/09/19 concernant la **SCI MERET OCEAN**, il fallait lire : "capital de neuf cents euros (900 €)"
19AL02516

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

TABLEOR SARL. Activité : commerce de détail, articles horlogerie, bijouterie en magasin spécialisé. RCS Bayonne 317 236 933-79 B 187, RCS Dax 2015 B 335, RCS Mont-de-Marsan 2016 B 94. Jugement du Tribunal de Commerce de Bayonne en date du 30-09-2019, adoption du Plan de Sauvegarde L 626-1 et L 626-9. Commissaire à l'exécution du plan : Me Jean-Pierre **ABBADIE**, BP 10302, 64103 Bayonne Cedex.

940960-12

IJL DEVELOPPEMENT (SARL)
10 route de Pitoys, Bat les Dômes, Zone Industrielle de Maignon 64600 Anglet. Activité : Activités des sociétés holding. RCS de Bayonne 395 351 323 - 94 B 334, RCS Dax (2016 B 540). Jugement du Tribunal de Commerce de Bayonne en date du 30/09/2019 : Résolution du plan de sauvegarde et prononcé d'un redressement judiciaire avec administrateur - L626-27. Date de cessation des paiements : 30-09-2019. Mandataire judiciaire : Me Jean-Pierre **ABBADIE**, BP 10302, 64103 Bayonne Cedex. Administrateur judiciaire : SELARL FHB, prise en la personne de Maître Sylvain **HUSTAIX**, 3 rue Bernadou 64100 Bayonne, avec mission d'assistance. Les créanciers sont à déclarer, dans le délai de deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

940961-12

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

Par jugement du 27-09-2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire Simplifiée de **LE HANGAR DES SAISONS (SARL)** 470 avenue de Mimizan 40200 Pontenx-les-Forges. RCS Mont-de-Marsan 823 089 438.

940951-12

Par jugement du 27-09-2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire de **LE RÉGAL (SARL)** 30 route de Mimizan 40200 Saint-Paul-en Born. RCS Mont-de-Marsan 751 964 560.

940952-12

Par jugement du 27-09-2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire contre **VISION INVEST 40 (SAS)** 14 rue des Vire Vents 40460 Sanguinet. RCS Mont-de-Marsan 821 923 638. Activité : prise de participation dans toutes sociétés. Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe **MANDON** 7bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Période d'observation : 6 mois. A fixé au 01/01/2019 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe **MANDON** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.crediteurs-services.com> dans les deux mois à compter de la parution au BODACC.

940953-12

Par jugement du 27-09-2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire contre **ON THE ROCK SAS (SAS)** 9 rue du Casino 40200 Mimizan. RCS Mont-de-Marsan 840 743 579. Activité : Bar, petite restauration, vente de glaces. Mandataire Judiciaire : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Me Hélène **BRANCHU-BORD** 2 rue 49^{ème} RI 64100 Bayonne. Période d'observation : 6 mois. A fixé au 01-01-2019 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Me Hélène **BRANCHU-BORD** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.crediteurs-services.com> dans les deux mois à compter de la parution au BODACC.

940954-12

Par jugement du 27-09-2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l'encontre de **SCIERIE LABADIE ET FRERES (SARL)** 63 place Robert Bézous 40420 Brocas. RCS Mont-de-Marsan 503 620 353. Registre des Métiers 503620353. Activité : sciage, rabotage, imprégnation du bois. Liquidateur : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Me Hélène **BRANCHU-BORD** 2 rue 49^{ème} RI 64100 Bayonne. A fixé au 01-01-2019 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Me Hélène **BRANCHU-BORD** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.crediteurs-services.com> dans les deux mois à compter de la parution au BODACC.

940955-12

Par jugement du 27-09-2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la Liquidation Judiciaire de **ASS. LA PETITE MOULETE (ASS)** 7 rue Cel le Gaucher 40000 Mont-de-Marsan. Activité : restauration traditionnelle. A mis fin à la mission de Mandataire Judiciaire. A désigné Liquidateur : SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe **MANDON** 7bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. A autorisé le maintien de l'activité jusqu'au 30 septembre 2019.

940956-12

Par jugement du 27-09-2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'encontre de la Société **ACM (SARLU)** boulevard Avenir, Zone

Industrielle Lamarraque 40310 Gabarret. RCS Mont-de-Marsan 838 200 483. Registre des Métiers 838200483. Activité : Aménagement, agencement de mobiliers d'intérieur, fabrication de meubles. Liquidateur : SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe **MANDON** 7bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. A fixé au 01/06/2019 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe **MANDON** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.crediteurs-services.com> dans les deux mois à compter de la parution au BODACC.

940957-12

Par jugement du 27-09-2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'encontre de la Société **GARAGE LE SOUQUET (SARLU)** le Souquet 40260 Lesperon. RCS Mont-de-Marsan 419 547 740. Registre des Métiers 419547740. Activité : achat, vente, réparation de véhicules neufs et d'occasion. Liquidateur : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Me Hélène **BRANCHU-BORD** 2 rue 49^{ème} RI 64100 Bayonne. A fixé au 01/01/2019 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Me Hélène **BRANCHU-BORD** ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.crediteurs-services.com> dans les deux mois à compter de la parution au BODACC.

940958-12

LES ANNONCES LANDAISES

SE CHARGENT
DE VOTRE
PUBLICITÉ

LA PARUTION
DANS NOTRE JOURNAL
TOUS LES SAMEDIS



1 Publicité

vous donne une Maxi visibilité

1 Diffusion

chez tous les acteurs
économiques de la région

1 Tarif

très attractif

**POUR VOTRE COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

Tél. 07 85 39 64 49

publicite@echos-judiciaires.com

Par jugement du 27-09-2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'encontre de la Société **SDJ MAÇONNERIE (SAS)** 41 chemin de Cabarnau 40410 Pissos. RCS Mont-de-Marsan 837 886 217. Registre des Métiers 837886217. Activité : Tous travaux de maçonnerie. Liquidateur : SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. A fixé au 01-01-2019 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe MANDON ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les deux mois à compter de la parution au BODACC.

940959-12

**TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE DE
MONT-DE-MARSAN**

Dossier N° RG 19/00010. N° Portalis DBYM-W-B7D-CUZB. Par jugement en date du 18 septembre 2019, le Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de **Mme Patricia DELILLE**, demeurant Maison Bouydie, 1515 route de Labayle 40280 Haut-Mauco. SIRET/SIREN : 439 400 128 00047. Activité : infirmière libérale. Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Juge Commissaire : Mme Pauline HABERAY. Commissaire Priseur : Mme Marie-France CARAYOL. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites. A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan
Le 18 septembre 2019
Le Greffier
19AL02546

Dossier N° RG 19/00016. N° Portalis DBYM-W-B7D-CVZD. Par jugement en date du 18 septembre 2019, le Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de **Mme Catherine FERREIRA** demeurant 17 avenue de Wolsack 40200 Mimizan. Activité : sage-femme. A nommé Mandataire Judiciaire la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Juge Commissaire : Mme Pauline HABERAY. Commissaire Priseur : Mme Marie-France CARAYOL. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites. A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan
Le 18 septembre 2019
Le Greffier
19AL02551

ABONNEZ-VOUS

Dossier N° RG 19/00013. N° Portalis DBYM-W-B7D-CUZF. Par jugement en date du 18 septembre 2019, le Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la **SCI FERME DU CONTE**, demeurant 641 rue de la Ferme du Conte 40000 Mont-de-Marsan. SIRET/SIREN : 390 319 762 00014. Nom commercial : SCI FERME DU CONTE. Activité : acquisition et location d'immeubles. Date de cessation des paiements : novembre 2018. Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Juge Commissaire : Mme Pauline HABERAY. Commissaire Priseur : Mme Marie-France CARAYOL. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites. A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan
Le 18 Septembre 2019
Le Greffier
19AL02547

Dossier N° RG 19/00015. N° Portalis DBYM-W-B7D-CVQ2. Par jugement en date du 18 septembre 2019, le Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de **Mme Christelle COURTADE** demeurant 1725 route du Rampan 40090 Campagne. SIRET/SIREN : 520 901 026 00036. Activité : exploitation agricole. Date de cessation des paiements : 31/12/2018. Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Juge Commissaire : Mme Pauline HABERAY. Commissaire Priseur : Mme Marie-France CARAYOL. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites. A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan
Le 18 Septembre 2019
Le Greffier
19AL02549

Dossier N° RG 19/00014. N° Portalis DBYM-W-B7D-CVM3. Par jugement en date du 18 septembre 2019, le Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de l'**Association FITNESS CLUB**, demeurant ZI Montplaisir 40700 Hagetmau. Répertoire des métiers : 393 692 322 00034. Activité : Club Sportif. A constaté l'état de cessation des paiements au : 30 juin 2019. A nommé Mandataire Judiciaire la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Juge Commissaire : Mme Pauline HABERAY. Commissaire Priseur : Mme Marie-France CARAYOL. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites. A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan
Le 18 septembre 2019
Le Greffier
19AL02548

IMMOBILIER



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' - MANDATAIRES JUDICIAIRES
7 BIS PLACE SAINT-LOUIS
40000 MONT-DE-MARSAN



**À VENDRE
BATEAU**

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la **SELARL EKIP'**, prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 7 Bis Place Saint-Louis, 40000 Mont-de-Marsan avant le 14-10-2019 à 12 h.

Les pièces du dossier disponible sur le site www.ekip.eu
Onglet actif, référence 21444

DESCRIPTIF SUR WWW.MJ-SO.COM

**LES ANNONCES LANDAISES
ET LA VOIX DES LANDES RÉUNIES**

Hebdomadaire créé en 1944
Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudège
33000 Bordeaux
Bureaux landaises :
112 rue du IV Septembre
40000 Mont-de-Marsan
120 av. Georges Clemenceau
40100 Dax
Président honoraire :
Jean-Louis DUMOLIA
Directeur de publication :
Guillaume LALAU
Rédaction :
Nelly BÉTAILLE
Directeur artistique :
David PEYS

Maquettistes :
Noëllie SANZ
Sarah ALBERT
Jocelyne ROSSIGNOL
Commission paritaire
n° 0623 | 83288
ISSN | 1270-704X
Impression :
ROTIMPRES (Girona)
Membre de RésoHebdoEco
Dépôt légal à parution hebdomadaire
Parution le samedi
Prix de vente : 1,10 €
Abonnement annuel : 29 €



WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

RENTRÉE LITTÉRAIRE

Véritable institution française, la rentrée littéraire 2019 s'annonce plus resserrée, avec 524 romans -quand même- contre 567 l'an dernier. Nos coups de cœur dans cette déferlante.



MÉDITERRANÉE

Femme à la croisée des chemins, Rose part réfléchir à sa vie de couple dans une croisière, accompagnée de ses deux enfants. Mais, une nuit, alors qu'ils passent non loin des côtes libyennes, les passagers d'une embarcation de fortune sont recueillis sur le pont inférieur. Rose y rencontre Younès, un jeune Nigérien qui a fui son pays. Dans un élan de solidarité, elle lui donne le téléphone de

son fils adolescent. Un fil invisible unit maintenant la famille au jeune migrant. Il mènera Rose du Pays basque à Calais. Il n'est pas question dans ce roman de grande action héroïque, mais d'un geste qui rapproche deux humains. Avec son écriture subtile, Marie Darrieussecq brosse le portrait de cette héroïne par défaut, qui va sauver une vie avec spontanéité et une certaine maladresse, et qui pourtant, force l'admiration.

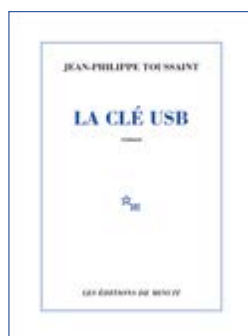
« La Mer à l'envers » - Marie Darrieussecq - éditions P. O. L.



HISTOIRE DE VIE

Comment en est-il arrivé là ? Comment expliquer que Paul Hansen, personnage bienveillant, fils d'un pasteur danois et d'une toulousaine, se retrouve en prison à Bordeaux, au Québec ? Deux ans écopés pour n'avoir pas su contrôler une colère dont on apprendra peu à peu les raisons bien justifiées. Juste le temps pour Paul de remonter le fil de son histoire, dans une alternance narrative des scènes (parfois désopilantes) de son présent et sa biographie virevoltante, où l'on visite Toulouse et le cinéma de sa mère, le Danemark sur les traces de son père, pour finir par son exil au Québec. Dans sa cellule de 6 m², Paul raconte à son compagnon d'infortune, un Hells Angel à l'aspect redoutable qui se révèle meilleur acolyte qu'il n'y paraît. Jean-Paul Dubois revient sur des thèmes qui lui sont chers tels que l'héritage familial ou l'usure des sentiments et de la vie de couple. Percutant et drôle.

« Tous les hommes n'habitent pas le monde de la même façon »
Jean-Paul Dubois - éditions de l'Olivier



THRILLER

Cette clé USB, le narrateur l'a trouvée et l'a gardée. Fonctionnaire de la Commission européenne, travaillant sur la cybersécurité,

il y découvre l'existence d'une porte dérobée dans une machine produite par une société chinoise basée à Dalian. De là à être tenté de quitter son bureau de Bruxelles pour aller voir lui-même en Chine, il n'y a qu'un pas à franchir... Un savant roman d'espionnage aux allures de thriller.

« La Clé USB » - Jean-Philippe Toussaint - éditions de Minuit